



SIVOM D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES D'ANGY, BALAGNY, BURY ET MOUY

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2017, 17 h 45

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à dix-sept heures quarante cinq,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 16 novembre 2017,

S'est réuni au SIVOM d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement des Communes d'ANGY, BALAGNY, BURY et MOUY, sous la Présidence de Monsieur Réginald THÉROUDE.

Étaient présents :

M. THÉROUDE, Président ; Mrs MARTIN DENIS et BOURGEOIS, Vice-Présidents ; Mme NOURY titulaires ; Mrs CREPY, VERHOESTRAETE et TIAR suppléants

Étaient absents excusés :

Mme DELAFONTAINE et M. BELVAL titulaires, excusés

Mme GUILLOU titulaire ; Mmes VERHOESTRAETE et VANDROMME et Mrs MALBRANC, GRAMMOND et BOUTIGNY, suppléants non-excusés

Secrétaire de séance : M. MARTIN

Procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2017 :

N'appelant aucune observation, tant sur le fond que sur la forme, ce P.V. est adopté à l'unanimité.

Le Président demande, en application de l'article 16 du Règlement Intérieur du SIVOM, le **rajout d'un point à l'Ordre du Jour :**

N°3 / Phase 2 des travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux : demande de subventions

N° 1 / ASSAINISSEMENT DES 4 COMMUNES – PARTICIPATION FINANCIÈRE

Lors du conseil syndical du 13 juillet 2017, le montant de la participation financière avait été voté pour 1.350 € par habitation avec un paiement en 3 fois. Or, la trésorerie est revenue sur cette décision car la difficulté à mettre en place ce système est trop complexe à gérer. Elle nous a donc demandé de reprendre une délibération stipulant que le SIVOM mettra en place le recouvrement de la participation en une fois et que c'est la trésorerie qui gèrera les facilités de paiement directement avec les usagers. Nous arrivons en période de fin d'année et pour pénaliser le moins possible les usagers en cette période de fêtes, le Président demande à l'assemblée que nous attendions le 15 janvier 2018 pour commencer les mises en recouvrement.

LE COMITÉ SYNDICAL, toutes explications reçues et après discussion, à l'unanimité des présents, APPROUVE la participation financière et le délai de mise en recouvrement.

--ooOoo--

N° 2 / DÉCISION MODIFICATIVE

REQUALIFICATION PLACE CANTREL MOUY

La Commune de MOUY a décidé de réaménager totalement la Place Cantrel en son centre-ville. Un appel d'offre a été lancé et c'est l'entreprise **EUROVIA** qui a été retenue pour faire les travaux.

Pour sa part, le SIVOM est concerné par 2 phases de travaux :

La phase 3 pour les travaux de remplacement et d'extension du réseau d'eaux usées pour un montant de : 65 263,74 € HT

La phase 4 pour les travaux de remplacement du réseau AEP pour un montant de 100 791,87 HT

Le début des travaux est prévu pour le 15 janvier 2018. Ils s'étendront sur environ 9 mois.

Il est nécessaire d'ajuster nos crédits budgétaires pour prévoir les travaux mais également les frais annexes (maîtrise d'œuvre, frais d'huissier,...)

Le Président soumet aux votes le projet de décision modificative tel qu'envoyé avec les convocations.

LE COMITÉ SYNDICAL, toutes explications reçues et après discussion, à l'unanimité des présents, APPROUVE la décision modificative

--ooOoo--

3°/ ASSAINISSEMENT 4 COMMUNES – PHASE 2. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Président rappelle que le programme d'assainissement en 4 phases a fait l'objet d'un marché accord-cadre pour la globalité des travaux. La première phase venant de se terminer, il convient maintenant de lancer la seconde.

Le Président propose à l'assemblée de faire les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

LE COMITÉ SYNDICAL, toutes explications reçues et après discussion, à l'unanimité des présents, APPROUVE la demande de subventions.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Président explique à l'assemblée qu'il a noté une certaine tension actuellement auprès des usagers et trouve que le SIVOM est un peu pris en otage car il reçoit des courriers ou est interpellé. Il semble que ce soient les Mairies qui soient visées.

Forage F1 à Mouy. Monsieur MEYER de l'entreprise FOREM, va nous faire une étude pour le comblement du F1.

Il serait judicieux de faire tourner le F2 au ralenti afin de privilégier le F7 qui vient d'être mis en service et dont la qualité et le débit sont supérieurs.

Le Président soulève un problème sur la commune de Balagny sur Thérain. Dans ce qu'il est convenu d'appeler « la cours des templiers », il y a un poste de relevage en non-conformité depuis très longtemps et qui présente un danger. Malgré plusieurs demandes de mises en conformité et surtout, suite à une altercation entre un propriétaire et Monsieur DENIS, il convient de lancer une analyse complète de l'installation et une action de mise aux normes par voie juridique.

Nous attendons les plans de recollement des rues déjà assainies afin de faire un avenant au contrat DSP que nous avons avec notre fermier.

Dans le même temps, nous allons nous renseigner auprès de notre assureur pour l'intégration de ces nouveaux réseaux.

Monsieur MARTIN demande s'il serait possible que la Mairie d'Angy puisse obtenir un listing client auprès de SUEZ.

Monsieur BOURGEOIS aimerait savoir si les réseaux qui passent au Clos monceaux sont privés ou non.

Il demande également quand sera faite l'enrobée devant la maison d'un particulier de la rue de Heilles car suite aux travaux, il y a un désordre. Nous regarderons sur le constat d'huissier comment était cette entrée avant les travaux.

A BURY, la S.A HLM lance de gros travaux de réhabilitation des immeubles. Nous devons nous renseigner pour savoir si une rétrocession des réseaux au SIVOM est possible.

Sur le plan des travaux actuels, la phase 1 se termine. Tout c'est relativement bien passé avec les entreprises à l'exception d'un problème de signalisation de chantier par l'entreprise SADE.

L'avenir du SIVOM est incertain. Le Président aimerait que les projets en cours soient maintenus et portés par le SIVOM. Il a donc fait un courrier à destination des 2 Présidents d'intercommunalité et demande aux 4 Maires du territoire de le signer avec lui et ce, dans le but de demander un maintien du service public et une dérogation pour continuer jusqu'au 31/12/2019. Sachant que le SIVOM s'autofinance par la surtaxe et ne coûte rien aux communes, il aimerait aller au bout du projet.

S'il n'y a pas d'amélioration d'ici le 28 décembre, le Président convoquera un conseil extraordinaire et supprimera la surtaxe. Ce sera la fin du SIVOM.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président fait un tour de table. Les Élus déclarent n'avoir rien à ajouter.

Séance levée à 19 h 00
